

Calendrier Taxonomie verte

Calendrier de mise en oeuvre

Entreprises non-financières + entreprises financières :

Divulgarion sur l'éligibilité relative
aux 2 premiers objectifs climatiques
(Atténuation et Adaptation).

2022



2023

Entreprises non-financières :

Divulgarion de l'éligibilité et de
l'alignement sur les objectifs
climatiques, incluant les modifications
apportées par le Règlement Délégué
complémentaire concernant le
nucléaire et le gaz naturel.

Entreprises non-financières :

Divulgarion de l'éligibilité pour de
nouvelles activités liées aux objectifs
climatiques et aux objectifs
environnementaux 3 à 6 (gestion de l'eau,
économie circulaire, pollution,
biodiversité).

2024



Entreprises financières :

Divulgarion de l'éligibilité et de
l'alignement sur les objectifs climatiques,
incluant les modifications apportées par le
Règlement Délégué complémentaire
concernant le nucléaire et le gaz naturel.

2025

Entreprises non-financières :

Divulgarion complète de
l'éligibilité et de l'alignement
sur les six objectifs
environnementaux.



Entreprises financières :

Divulgarion complète de
l'éligibilité et de l'alignement sur
les six objectifs
environnementaux.

2026

2027-2029

les PME cotées en bourse
commenceront à publier
l'alignement de leurs
activités à la taxonomie.

